

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 13 mai 2016

Le treize mai deux mille seize, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le quatre mai deux mille seize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Pierre ETIENNE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 26

Christine GUILLEMY, Bérangère ABBA, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Abbès DJANTI, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FLAMERION, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Béatrice JEHLE, Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Catherine SFEIR, Marielle THIBOUT, Patrick VIARD

EXCUSES : 9

Jean-Charles BERTHIER, Axel CAUSIN, Odile DECHANET, Yasmina EL FAQIR, Paul FOURNIE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Véronique NICKELS, Frédéric PERRIN, Bernard SIMON

PROCURATIONS : 8

Jean-Charles BERTHIER à Didier COGNON, Odile DECHANET à Gérard BOCQUILLON, Yasmina EL FAQIR à Patrick LEFEVRE, Paul FOURNIE à Isabelle FENAUX, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Abbès DJANTI, Véronique NICKELS à Jacky BOICHOT, Frédéric PERRIN à Céline BRASSEUR, Bernard SIMON à Frédéric ROUSSEL

Monsieur Pierre ETIENNE est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité. Le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

1. Schéma départemental de coopération intercommunale - Arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant projet du périmètre de la communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, de la Communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles et de la Communauté de communes du Bassin Nogentais - Avis du conseil

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner son accord au projet de périmètre arrêté par le Préfet portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de

Chaumont, de la Communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles et de la Communauté de communes du Bassin Nogentais.

2. Projet de schéma de mutualisation des services - Avis du conseil

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation qui prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

FINANCES

3. Subventions aux associations

Il est demandé des votes séparés :

Compte budgétaire Sport- Subventions de fonctionnement :

* OMS : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT et Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote) cette subvention.

* ECAC Basket : Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention (Jessica GOULIN ne prend pas part au vote.)

* ECAC Hand-ball : Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention (Frédéric PERRIN ne prend pas part au vote.)

* Cercle Hippique Chaumont-Choignes : Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention (Isabelle FENAUX ne prend pas part au vote.)

* Le Conseil adopte à l'unanimité le reste des subventions de fonctionnement pour le sport.

Compte budgétaire Sport- Subventions exceptionnelles :

* Cercle Hippique Chaumont Choignes : Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention (Isabelle FENAUX ne prend pas part au vote.)

* OMS : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT et Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote) cette subvention.

* Le Conseil adopte à l'unanimité le reste des subventions exceptionnelles pour le sport.

Compte budgétaire Social- Subventions de fonctionnement :

* Comité d'animation de Brottes : Le conseil adopte cette subvention à raison de 33 voix pour et 1 contre (Patrick VIARD).

* Le Conseil adopte à l'unanimité le reste des subventions de fonctionnement pour le social.

Compte budgétaire Culture- Subventions de fonctionnement :

* Collectif MÜ : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Frédéric PERRIN ne prend pas part au vote) cette subvention.

* Rythme et danse : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Jessica GOULIN ne prend pas part au vote) cette subvention.

Théâtre de l'Arche : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Catherine PAZDZIOR ne prend pas part au vote) cette subvention.

* Le Conseil adopte à l'unanimité le reste des subventions de

fonctionnement pour la culture.

MJC- Subvention de fonctionnement :

Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention.

Chaumont Design Graphique- Subvention de fonctionnement :

Le Conseil adopte à l'unanimité cette subvention.

Compte budgétaire Finances- Subventions de fonctionnement :

* Association du Grand Pardon : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Isabelle FENAUX, Frédéric PERRIN, Gérard BOCQUILLON, Sophie NOËL, Jessica GOULIN, Béatrice JEHLE et Patrick VIARD ne prennent pas part au vote) cette subvention.

* Chaumont en Fête : Le Conseil adopte, à l'unanimité (Valérie NEDELEC, Sophie NOËL, Gérard BOCQUILLON, Jessica GOULIN, André Xavier RESLINGER, Frédéric PERRIN, Marielle THIBOUT, Marie Christine MURGIDA et Michèle LEMAIRE ne prennent pas part au vote) cette subvention.

* Le Conseil adopte, à l'unanimité, le reste des subventions de fonctionnement pour les finances.

Compte budgétaire Jumelage- Subventions de fonctionnement :

Le Conseil adopte à l'unanimité ces subventions.

4. Audit énergétique dans les écoles - Demande de subvention

Le conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour demander des subventions auprès de l'ADEME et de la Région au titre du Fonds Régional Environnement Climat (FREC) conformément au tableau suivant :

Plan de financement des audits énergétiques dans les écoles		
Dépenses (TTC)		
Phase 1 : Etat des lieux et collecte des données sur site		8 872,50 €
Phase 2 : Traitement des données et analyse		10 140,00 €
Phases 3 : Proposition d'amélioration et rendu		3 802,50 €
Total		22 815,00 €
Financeurs		
Ville de Chaumont	50,00%	11 407,50 €
ADEME/Région FREC	50,00%	11 407,50 €

5. Raccordement de divers bâtiments au réseau de chaleur - Demande de subvention

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les éventuels financeurs autres que l'Etat et les collectivités territoriales pour lesquels Madame le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour formuler toute demande de subvention par délibération du 18 décembre 2015.

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes principaux de dépenses	Montant HT	Origines	Montant	%
Travaux de raccordement		Etat - Fonds de soutien	67 875,60	30,00%
Lycée Bouchardon Nord	70 103,00	CD52	Sollicité	
Espace Bouchardon	31 454,00			
Ecole Herriot	51 263,00			
Nouveau Relax	56 410,00			
Ecole Voltaire	17 022,00			
		Sous-total :	67 875,60	30,00%
		Autofinancement	158 376,40	70,00%
		Sous-total :	158 376,40	70,00%
TOTAL	226 252,00	TOTAL	226 252,00	

URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

→ Environnement, Développement durable

6. Convention relative à l'admission des lixiviats des centres d'enfouissement technique de Sarcicourt et Montlandon sur le site de la station d'épuration des Tanneries de Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

7. Adhésion de la commune de Champigneulles en Bassigny au SMICTOM centre Haute-Marne

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY au SMICTOM Centre Haute-Marne.

8. Etablissement d'une servitude de passage sur propriété communale au profit de la société AGRYFIL'S Energie lieudit les Hauts-Poiriers - canalisation de transport d'effluents

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude à établir au profit de la société AGRYFIL'S Energie relative à la réalisation d'une canalisation de transport d'effluent en nature de lisier agricole en souterrain de la parcelle communale cadastrée section YB n°6 pour partie sise lieudit « les Hauts-Poiriers » à Chaumont et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

9. Mise à disposition de bobines de tickets d'horodateurs pour annonces publicitaires

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise à disposition des bobines de tickets d'horodateurs pour des annonces publicitaires et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec la possibilité de le reconduire jusqu'à 3 fois, soit 2 ans au total.

→ Urbanisme

10. Copropriété du centre commercial du Cavalier - acquisition de locaux

Le Conseil décide, à l'unanimité:

- ❖ d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'acquisition du lot suivant sur la copropriété du centre commercial du Cavalier sis 9 bis rue Robespierre à Chaumont et cadastré section AW n°280 à savoir :
- Lot n°31, propriété de la SCI ALINE PICAUDOT, représentée par Mme Aline PICAUDOT, constitué d'une cellule commerciale d'une surface de 45 m² en activité et d'une cellule commerciale d'une surface de 40m² libre de toute occupation, le tout représentant 524/10 000ème de la copropriété pour un montant de CINQUANTE MILLE EUROS hors frais et taxes (50 000,00 € HT) ;
- ❖ de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure l'opération ;

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif de l'année 2016.

11. Cession de patrimoine immobilier communal - 22 et 24 rue Saint-Jean - SCI - La Maison des Arts

Le Conseil décide, à raison de 32 voix pour et de 2 abstentions (Béangère ABBA, Patrick LEFEVRE) :

- * de céder à SCI La Maison des Arts, représentée par mademoiselle Léa KLOPFENSTEIN et madame Dominique WIEDERKEHR l'ensemble immobilier cadastré section BE n°155 pour 67 ca et n°156 pour 71 ca, au prix principal de cinquante mille euros (50 000 €), hors frais à charge de l'acquéreur,
- * d'autoriser dès à présent mademoiselle Léa KLOPFENSTEIN et madame Dominique WIEDERKEHR à déposer les demandes d'autorisation d'occupation du sol nécessaire à la réhabilitation dudit immeuble avant la conclusion de l'acte de vente,
- * de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

12. Cession de patrimoine immobilier communal - 20 rue Bouchardon - Monsieur et Madame Christophe BREMARD

Le Conseil décide, à raison de 32 voix pour et de 2 voix contre (Béangère ABBA, Patrick LEFEVRE), de céder à Madame et Monsieur BREMARD Christophe, l'ensemble immobilier cadastré section BD n°53 pour 3 a 97, au prix principal de cent mille euros (100 000 euros), hors frais à charge de l'acquéreur, d'autoriser dès à présent Madame et Monsieur BREMARD Christophe à déposer les demandes d'autorisation d'occupation du sol nécessaire à la réhabilitation dudit immeuble avant la conclusion de l'acte de vente et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

→ Proximité

13. Plan de financement du système de vidéo protection sur la Résidence sociale

Le Conseil décide, à raison de 29 voix pour et de 5 voix contre (Béangère ABBA, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick

LEFEVRE) d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide citée.

Financeurs	Participation	Montant
Etat	40 %	2 292 €
Ville	60 %	3 438 €
Total	100 % (5 730 € T.T.C.)	5 730 € T.T.C

EDUCATION

14. Forfait communal à verser à l'Institution Oudinot - Année scolaire 2014/2015 - volet bâtiment

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le forfait à 178,79 euros pour un élève en élémentaire pour la compétence restée à la ville (part bâtiment).

CULTURE

15. Avenant financier n°2 à la convention de partenariat entre la MJC et la Ville de Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°2.

16. Résidence d'auteur à la médiathèque du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016 - Chaumont (52) - Demande de subventions

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions pour ce projet auprès de nos partenaires et à signer tous les documents relatifs à sa mise en place en fonction des disponibilités du budget.

17. Convention d'objectifs entre l'Association Chaumont Design Graphique et la Ville de Chaumont

Le Conseil décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rattachant.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

18. Aide aux familles en difficulté pour les séjours en classe d'environnement (Val André - Grand Bornand)

Le Conseil décide, à l'unanimité (Gérard GROSLAMBERT, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO et Abbès DJANTI ne prennent pas part au vote) d'autoriser Madame le Maire à arrêter le montant de la participation de la Ville comme détaillé ci-dessous.

Prix de journée 2016 : 13,45 € (identique à 2015)

Tranches	Participation de la Ville par jour et par enfant
A (inférieur ou égal à 209,49 €)	50% soit 6,73 €
B (de 209.50 € à 393,36 €)	40% soit 5,38 €

C (de 393.37 € à 500,82 €)	30% soit 4,04 €
D (de 500.83 € à 575,05 €)	20% soit 2,69 €

SPORT

19. Avenants financiers CVB52HM, CFC et CMES

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants suivants :

- **CVB 52HM** pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 92.960 € (dont 960 € correspondant aux chèques sport)
Total accordé pour l'année sportive 2015/2016 : 260.960 €
- **CFC** pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 23.360 € (dont 2.160 € correspondant aux chèques sport).
Total accordé pour l'année 2016 : 44.560 €
- **CMES** pour la subvention totale de fonctionnement pour l'année 2016, d'un montant de 9.390 €.

20. Acompte subvention OMS

Le Conseil décide, à l'unanimité (Isabelle FENAUX, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote) d'autoriser Madame le Maire à verser un acompte de 12.888 € à l'Office Municipal des Sports qui représente 60% de la somme globale de la subvention de fonctionnement versée en 2015 (21.480 €).

21. Convention portant la répartition des responsabilités entre la Ville de Chaumont et le CVB52HM en cas de dommages causés sur les panneaux publicitaires installés dans l'enceinte de la salle Jean Masson

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention fixant les droits et obligations de chacun concernant les panneaux leds publicitaires achetés par le Chaumont volley-ball 52HM et situés dans le gymnase municipal Jean Masson.

ADMINISTRATION GENERALE

22. Concours communal des maisons fleuries - Règlement

Afin de composé de M. Jean-Charles BERTHIER, Mme Michèle LEMAIRE, M. Francis FINEZ, M. Laurent GASCHEN, M. Bernard ZEROVEC, Mme Brigitte RACOLLIER, M. Jean-François BAUMANN, Mme Patricia CHAPIT et un représentant du service protocole a décidé d'établir un règlement.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement du concours communal des maisons fleuries pour la commune de Chaumont qui définit les modalités d'inscription, d'évaluation pour le passage du jury communal.

ADMINISTRATION GENERALE

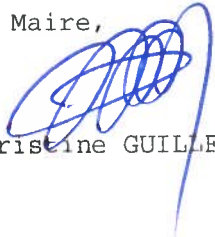
23- Compte rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prises en

application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le 21 JUN 2016

Le Maire,



Christine GUILLEMY